

**CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Délégation Ile-de-France Villejuif

7, rue Guy Môquet

94 800 Villejuif

Accord-Cadre n°IFSeM\_2025-22

Sessions de formation collectives en vue de l’amélioration de la Qualité de vie et des Conditions de travail (QVCT) et la prévention des risques professionnels pour les agents des circonscriptions franciliennes du CNRS

**CADRE DE REPONSE TECHNIQUE**

**Lot n°X  et intitulé du lot**

**(A compléter par le soumissionnaire)**

NOM DE L’ENTREPRISE CANDIDATE : ………………………………………………………………………………….

**Le cadre de réponse technique doit être complété intégralement et ne doit pas être modifié par le soumissionnaire.**

Table des matières

[1) Informations générales 4](#_Toc154136342)

[Indiquer le nom, prénom et coordonnées du référent coordinateur en charge de l’exécution des prestations pour l’organisation administrative, technique et financière ainsi que ceux de son remplaçant. 4](#_Toc154136343)

[a. Référent coordinateur 4](#_Toc154136344)

[b. Remplaçant du référent coordinateur 4](#_Toc154136345)

[2) CRITERE 1 - Valeur technique des prestations 70% 5](#_Toc154136346)

[Sous-critère n°1 : Garanties apportées en termes de pédagogie de formation - 40 % 5](#_Toc154136347)

[2.1. Quel est le détail du programme de formation, quelle est la durée des séquences et les modalités pédagogiques associées aux séquences (cf articles 2.4 et 2.5 du CCTC) ? 5](#_Toc154136348)

[Sous-critère n°2 : Garanties apportées en termes de nombre de formateurs proposé pour la réalisation des prestations ainsi que leurs profils, parcours professionnels et expériences en animation de formation - 20 % 6](#_Toc154136349)

[2.2. Pour la réalisation des prestations, préciser le nombre de consultants-formateurs et leurs profils, parcours professionnels et expériences en animation de formation en lien avec l’objet de l’accord-cadre (cf article 2.6 du CCTC). 6](#_Toc154136350)

[Sous-critère n°3 : Garanties apportées en termes d’organisation des prestations - 10 % 7](#_Toc154136351)

[2.3. Décrivez le processus de mise en œuvre et de suivi des sessions de formation (cf articles 3 et 4 du CCTC). 7](#_Toc154136352)

[Pour les formations réalisées à distance, quels sont les outils que vous utilisez ? Décrivez la procédure d’assistance à la connexion que vous proposez (cf article 4.4 du CCTC) ? 7](#_Toc154136353)

[2.4. Présentez les livrables attendus en amont de la formation et décrivez les modalités de mise en œuvre 7](#_Toc154136354)

**PREAMBULE**

Le présent cadre de réponse technique a pour objet de collecter les éléments essentiels de l’offre technique du soumissionnaire.

**L’utilisation de ce document est obligatoire et doit être remis avec l'offre du soumissionnaire.**

Ces éléments constituent l’ossature des prestations, objet de l’engagement du soumissionnaire**.**

Les renseignements indiqués dans le CRT **doivent être liés directement à l’objet de l’accord-cadre, et ne doivent pas être une simple énumération de l’organisation des moyens généraux de l’entreprise.**

L’attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que le cadre de réponse est une des pièces particulières constitutives de l’accord-cadre et que tous les engagements et affirmations qui y sont consignés sont contractuels et deviennent exécutoires.

Le soumissionnaire répond impérativement à toutes les questions posées en explicitant de façon concise ses réponses. L’absence de réponse du soumissionnaire à une question entraîne l’irrégularité de son offre.

Le soumissionnaire peut joindre une annexe pour compléter une de ses réponses. Dans ce cas, il doit impérativement mentionner en fin de réponse l’identification de l’annexe. Une annexe ne peut en aucun cas se substituer à la réponse apportée à l’endroit prévu à cet effet dans le présent document, elle est un complément.

Le soumissionnaire peut compléter éventuellement le présent CRT d’un mémoire technique. Dans ce cas, les réponses apportées par le soumissionnaire dans le CRT doivent renvoyer aux pages du mémoire technique.

Le présent document et les éventuelles annexes serviront à l’analyse des offres conformément au règlement de la consultation.

**La réponse aux diverses rubriques ci-dessous, doit être formulée dans ce cadre de réponse technique. Le soumissionnaire peut donc utiliser autant de pages que nécessaire.**

# Informations générales

|  |
| --- |
| Indiquer le nom, prénom et coordonnées du référent coordinateur en charge de l’exécution des prestations pour l’organisation administrative, technique et financière ainsi que ceux de son remplaçant. |
| 1. Référent coordinateur   Nom et Prénom :  Adresse mail :  N° Téléphone :   1. Remplaçant du référent coordinateur   Nom et Prénom :  Adresse mail :  N° Téléphone : |

# CRITERE 1 - Valeur technique des prestations 50%

|  |
| --- |
| **Sous-critère n°1 :**:**Garanties apportées par le soumissionnaire quant aux dispositifs pédagogiques mis en œuvre pour permettre aux stagiaires d’atteindre les objectifs fixés dans l’arrêté du 18 décembre 2019 et obtenir leur certification ou le renouvellement de cette dernière.(article 2.4 et 2.5 du CCTP)** 15 % |
| * 1. Quel est le détail du programme de formation, quelle est la durée des séquences et les modalités pédagogiques associées aux séquences (cf articles 2.4 et 2.5 du CCTC) ?   *Il est attendu que le soumissionnaire propose un contenu détaillé du programme de chaque formation (déroulé pédagogique récapitulant l’ensemble des séquences, les thématiques abordées, les modalités pédagogiques associées et la durée des séquences) et répondant aux objectifs définis pour mémoire à l’article 2.3 du CCTP.* |

|  |
| --- |
| **Sous-critère n°2 : Garanties apportées en termes de facilité d’accès aux locaux du prestataire ( proximité des transports en commun)** 5 % |
|  |

|  |
| --- |
| **Sous-critère n°3 : Garanties apportées en termes de disponibilité des sessions suivant les besoins et hors vacances scolaires (article 4.1 du CCTP)** 20 % |
| ***3.1 Au regard des besoins exprimés mentionnés dans le CCTP (article 4.1 du CCTP), le soumissionnaire décrit ci-dessous les mesures qu’il s’engage à mettre en place pour programmer autant de sessions de formation que nécessaire.*** |

|  |
| --- |
| **Sous-critère n°4 : Garanties apportées par le soumissionnaire en termes de compétences et d’expérience, notamment le milieu de l’enseignement supérieur et de la recherche, des intervenants qu’il s’engage à missionner pour la réalisation des sessions de formation (nombre, désignation des membres de l’équipe avec leurs fonctions et compétences, leurs CV/profil) (article 2.6 du CCTP)** 10 % |
|  |